

MAIRIE DU VERDON SUR MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

Lundi 4 décembre 2023 à 18 H 00

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2023</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/71-12-23	Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)	Rapporteur M. le Maire
D/72-12-23	Modification du tableau des effectifs	Rapporteur C. GRASS
D/73-12-23	Nettoyage manuel des plages 2024 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde	Rapporteur B. Eschenbrenner
D/74-12-23	Tarifs 2024	Rapporteur C. GRASS
D/75-12-23	Autorisation pour l'engagement de certaines dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif – budget général	Rapporteur M. le Maire
D/76-12-23	Autorisation pour l'engagement de certaine dépenses d'investissent en 2024 avant le vote du budget primitif – budget eau et assainissement	Rapporteur M. le Maire
D/77-12-23	Produits irrecouvrables – budget eau et assainissement	Rapporteur M. le Maire
D/78-12-23	Produits irrecouvrables – budget communal	Rapporteur M. le Maire
D/79-12-23	Décision Modificative n°5 – budget général	Rapporteur M. le Maire
D/80-12-23	Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde	Rapporteur M. le Maire
Questions diverses		

Le Maire – Jacques BIDLUN
lundi 27 novembre 2023

publié le 27 Novembre
2023